

Questions orales

M. Forrestall: Vous n'êtes pas disposé à payer pour, et vous le savez.

M. Trudeau: Madame le Président, je ne vois pas très bien...

M. Forrestall: Soyez franc!

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'a pas la parole pour le moment.

M. Trudeau: Le député ferait bien d'en discuter avec son chef et d'arrêter pour leur parti une politique cohérente à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre ne nous a toujours pas dit s'il déposera la communication qu'il a adressée à M. Brezhnev, ni d'ailleurs pour quelle raison cette communication n'a pas été rendue publique au départ.

M. Trudeau: Parce que nous ne cherchons pas, madame le Président, à amasser du capital politique; nous cherchons à obtenir que l'Ouest soit uni face à un danger possible.

Des voix: Bravo!

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT POUR L'ACHAT DU F-18A—L'AVIS DE RETARD REÇU

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnement et Services. D'après le contrat plutôt boîteux relatif à l'achat du nouveau chasseur, la société McDonnell-Douglas ne peut pas être tenue responsable des «retards excusables», expression très vague qui englobe «toute intervention des pouvoirs publics». Comme le gouvernement américain a remis à plus tard la décision du conseil de révision de l'acquisition de systèmes de défense en ce qui a trait à la production du F-18A, et que le gouvernement australien a remis à plus tard la décision concernant l'achat éventuel de F-18A, notre gouvernement a-t-il reçu un avis de retard, comme le prévoit le contrat?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, nous n'avons pas reçu d'avis de retard prévu dans le contrat.

M. McKinnon: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Dans le contrat sur le nouveau chasseur, le paiement prévu pour le 31 octobre, étape n° 5, porte le total général des paiements à 25 millions de dollars, mais ce paiement ne devait être fait qu'après vérification de l'état d'avancement des travaux par le client, c'est-à-dire par le gouvernement. Cette vérification a-t-elle été faite, les résultats sont-ils satisfaisants et le paiement a-t-il été fait?

M. Blais: Madame le Président, il faudra que je me renseigne au sujet de ce contrat; j'en reparlerai au député.

* * *

LES NATIONS UNIES

L'ENQUÊTE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA SITUATION EN POLOGNE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, ma question fait suite à celle qu'a posée le chef de l'opposition. Étant donné qu'il éprouve des difficultés à poser des questions sur la Pologne, j'ai pensé m'adresser au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: Il semble que l'Union soviétique ait complété ses préparatifs en vue d'une intervention possible en Pologne. Or la charte des Nations Unies, chapitre VI, article 34, prévoit que le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le premier ministre dirait-il s'il est disposé à demander au Conseil de sécurité des Nations Unies, par les voies appropriées, d'appliquer l'article 34 afin de préserver la paix mondiale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il s'agit certes d'une suggestion très valable, et j'en ferai part au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE SI LES FONCTIONNAIRES QUI PRENDRONT LEUR RETRAITE JOUIRONT DE L'INDEXATION ET À QUEL TAUX

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et se rapporte à deux sujets importants. A la fin de l'année, habituellement, des questions sont posées à ce propos. La première vise à savoir si le président du Conseil du Trésor a décidé d'une politique arrêtée sur les fonctionnaires qui prennent leur retraite avant le 31 décembre, c'est-à-dire jouiront-ils de l'indexation pour l'année de leur retraite, et quel taux d'indexation sera en vigueur pour l'année courante?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, au sujet de la première partie de la question, nous avons toujours l'intention d'apporter des amendements à la loi relativement à la question particulière que le député a posée. En ce qui a trait au taux d'indexation, nous allons bientôt annoncer le taux qui sera mis en vigueur pour l'année courante.